

REPONSE DE MONSIEUR Jean ZUCCARELLI
A LA QUESTION ORALE DEPOSEE PAR Mme Josette RISTERUCCI

OBJET : Gratuité de l'école des aides-soignantes et auxiliaires puéricultures

Madame la Conseillère,

Lors de la 2e session extraordinaire des 6 et 7 juin 2013, sur présentation des orientations stratégiques issues des Assises de l'Emploi et de la Formation, l'Assemblée de Corse a déposé un amendement précisant ma nécessité de « mettre en œuvre une politique d'aide à la formation pour le prochain schéma régional des formations sanitaires, avec comme objectif la gratuité des formations d'aides-soignantes et d'auxiliaires de puériculture ».

Il s'agit donc bien là d'un souhait de cette Assemblée et non d'une décision avec opérationnalité immédiate.

Cependant, Madame la conseillère, je partage tout à fait votre position sur cette problématique, car, en effet, ce public mérite toute notre attention et notre soutien.

Concernant la formation d'auxiliaires de puériculture, les instituts vont être créés à Bastia et Ajaccio et devraient ouvrir une première session en septembre 2015. La gratuité de ces formations pourra donc être mise en place dès cette première session.

Concernant la formation d'aides-soignants, les services travaillent à la mise en place de la gratuité des formations avec les 2 instituts d'Ajaccio et de Bastia.

Il s'agit néanmoins d'une démarche complexe, qui nécessite une analyse approfondie des différents paramètres qualitatifs et financiers. Elle doit être appréhendée avec beaucoup de méthode, car nous devons être en mesure, en collaboration avec nos partenaires, d'évaluer le coût réel de formation pour chaque aide-soignante.

En tout état de cause, sous réserve d'une avancée rapide de ces travaux et d'un contexte budgétaire favorable, cette mesure devrait être effective dès la rentrée 2015, pour l'ensemble des deux instituts de formation.

Je vous remercie.